



**AMIFOR**  
**Bld Bischoffsheim, 1-8, Boîte 3**  
**1000 - Bruxelles**

**BNB nr 1532**

**Rapport du Conseil d'Administration**  
**à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2019**

Mesdames, Messieurs,

L'Association d'Assurance mutuelle AMIFOR a terminé son cinquantième exercice social. En même temps que la présente convocation à notre Assemblée Générale Ordinaire, vous avez reçu les comptes annuels au 31 décembre 2018, arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 février 2019 et soumis à votre approbation.

**ACTIVITES DE LA MUTUELLE**

La superficie assurée passe de 51.624 ha pour 763 affiliés en 2017 à **54.050 ha pour 786 affiliés en 2018**, soit une augmentation en surface de 2.426 ha ou 4,7 %. L'étendue moyenne par affilié passe de 67,66 ha à 68,77 ha.

Les forêts publiques assurées (communes, provinces et CPAS) couvrent la moitié de la surface totale assurée.

AMIFOR a enregistré un seul sinistre en 2018 (Aywaille), malgré la forte sécheresse de l'été. Le responsable étant connu, AMIFOR n'aura pas à intervenir.

En 2018, le Conseil d'Administration a maintenu le montant des indemnisations en cas de sinistres, ainsi que le différentiel de 25 % entre le douglas et l'épicéa.

**BILAN**

**ACTIF**

**Placements**

**Immeubles** : Les bureaux de la Galerie du Centre, repris au bilan pour une valeur brute de 332.129 € sont totalement amortis. Les 2 garages acquis en 1993 sont repris pour une valeur brute de 60.000 €. Compte tenu de leur amortissement, ils sont repris à l'actif du bilan pour une valeur nette de 39.000 € fin 2018.

La valeur réelle de ces bureaux et garages est bien entendu nettement plus élevée et estimée à 495.000 € fin 2018, ce qui représente une plus-value latente de 456.000 €.

Les bureaux de la galerie du Centre et ses 2 garages vont être vendus. Le compromis de vente a été signé le 7 novembre 2018 pour les bureaux, pour une valeur de 550.000 €. Les garages seront également vendus pour une valeur de 70.000 €.

Quant aux nouveaux bureaux de la Place Madou, ils sont repris au bilan pour une valeur brute de 849.514 €, aménagements et frais de notaire compris, et suite aux premiers mois d'amortissement, ils figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette de 840.225 €

Globalement, les immeubles sont repris au bilan pour une valeur brute de 1.241.642 € et une valeur nette de 879.225 €.

Les **placements financiers** sont repris à leur valeur d'acquisition, soit 1.607.970 € fin 2018. La valeur d'inventaire de nos placements s'élève quant à elle à 1.575.196 € fin 2018 (dont 1.249.027 € en comptes d'épargne), ce qui représente une moins-value latente de 32.774 € (-2,0 %) fin 2018, contre une plus-value latente de 29.752 fin 2017. Depuis le 31 décembre 2018, la remontée des cours de bourse a compensé cette moins-value latente.

**Autres éléments d'actifs**

En 2018, nous avons complété l'investissement dans le **logiciel Odoo de gestion des membres** (surfaces, facturation, ...); le développement de ce logiciel est repris au bilan pour une valeur nette de 5.696 €. Le **véhicule** acheté en 2013 est totalement amorti.

Quant à nos **valeurs disponibles** (comptes à vue), elles se chiffrent à 19.577 € fin 2018 contre 16.021 € fin 2017.

## PASSIF

### Capitaux propres

Après affectation du résultat, les **capitaux propres** se chiffrent à 2.463.105 € fin 2018 contre 2.460.289 € fin 2017. Le fonds spécial de prévision reste inchangé à 2.125.000 € de même que la réserve statutaire qui reste inchangée à 189.007 €.

## COMPTE DE RESULTATS

### Cotisations brutes : 148.209 € contre 142.386 € en 2017

Les **encaissements bruts** se chiffrent à 148.209 € en 2018 contre 142.386 € en 2017, soit une augmentation de 5.823 €, ou 4,1 %.

La **prime de réassurance** s'élève à 17.750 € en 2018, inchangée par rapport à 2017. Cette police est destinée à diminuer le risque encouru par Amifor en cas de très gros sinistre, en couvrant l'ensemble des sinistres de l'année pour un montant maximum de 1.300.000 €, avec une franchise de 80.000 € à charge d'Amifor.

Les **revenus nets de cotisations**, tenant compte de la variation annuelle de la provision pour cotisations non-acquises, se chiffrent à 129.559 € contre 123.836 € en 2017.

### Produits des placements : 48.610 € contre 43.792 € en 2017

Nos **revenus locatifs** atteignent 35.864 € en 2018, contre 32.350 € en 2017.

Concernant nos **revenus financiers**, les revenus de nos placements en titres sont de 10.972 € (dividendes sur actions) en 2018 contre 5.005 € en 2017. Cette augmentation est due aux dividendes des actions achetées fin 2017.

Les revenus de nos comptes à vue et d'épargne sont eux de 1.774 € en 2018 contre 6.437 € en 2017. Cette diminution est due à l'utilisation d'une partie de nos liquidités pour l'achat de l'immeuble Madou.

### Charge des sinistres : nulle en 2018

Malgré la sécheresse, nous n'avons connu qu'un seul sinistre chez nos assurés en 2018, sur la commune d'Aywaille. Le responsable de l'incendie étant connu, AMIFOR n'aura pas à intervenir.

En 2018, nous avons également réglé un sinistre 2017 pour 348 €, à comparer au montant provisionné de 1.300 €.

### Frais d'exploitation : 192.859 € contre 168.299 € en 2017

Les charges de personnel s'élèvent à 78.110 € en 2018 contre 75.596 € en 2017.

Les amortissements (charges non décaissées) ont augmenté en 2018, suite à l'acquisition de l'immeuble Madou : 14.386 € en 2018 contre 10.640 € en 2017.

Concernant les taxes, nous avons enregistré en 2018 des taxes de 8.089 € pour le financement de l'Inami, des taxes sur cotisations de 6.924 € (taxes sur les assurances), un précompte immobilier de 9.450 €, une taxe de financement de la FSMA de 6.371 € et des taxes diverses pour 2.168 €. Le tout représente un total de 33.002 €.

La participation bénéficiaire sur la prime de réassurance, reprise en diminution des frais d'exploitation, s'élève par ailleurs à 6.212 €, inchangée par rapport à 2017.

Nous avons enregistré des frais de gestion sur nos placements de 142 € en 2018, et d'autres frais financiers pour 514 €.

### Produits et charges non récurrents

Au cours de l'année 2018, nous avons eu des revenus et charges non-récurrents :

- un revenu exceptionnel de 1.237 €, représentant l'intégration et la quote-part de Landelijk Vlaanderen dans les frais de développement passés du logiciel Odoo,
- des frais exceptionnels de 6.016 €, constitués de :
  - o 2.516 € de frais d'avocat (Me Van Haelst) liés au litige opposant AMIFOR à l'administration fiscale dans le dossier de la taxe sur les opérations d'assurances,



- 3.500 € de frais d'architecte (Markk) liés à la réalisation d'un projet d'aménagement des bureaux Madou.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 2.817 € en 2018, contre un bénéfice de 11.857 € en 2017.

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 86.281 €, le résultat à affecter se chiffre à 89.098 € et il vous est proposé de reporter à nouveau ce résultat.

### **RISQUES ET INCERTITUDES**

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions, a évalué en permanence la situation de risque dans laquelle se trouve votre mutuelle tant au niveau du portefeuille-titres qu'au niveau de l'historique des sinistres, des enjeux de la réassurance et des risques financiers encourus par notre activité (risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie).

### **MANDATS D'ADMINISTRATEURS**

Les mandats d'administrateur de MM Marc Meurant et Jean-François de le Court viennent à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, leur mandat est renouvelable.

### **AUTRES INFORMATIONS**

- Il n'y a pas eu d'événements importants postérieurs au 31 décembre 2018 et susceptibles de modifier les résultats.
- Il n'y a pas eu en 2018 de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.
- Aucun élément particulier n'a été prévu concernant la recherche et développement.
- AMIFOR n'a pas de succursale et notre seul siège d'exploitation, correspondant à notre siège social, est situé Boulevard Bischoffsheim 1-8, 1<sup>er</sup> étage, à Bruxelles.

Le Conseil vous souhaite une excellente année forestière. Il vous demande de faire connaître notre mutuelle auprès de vos amis ou des représentants de votre commune qui ignoreraient encore les risques d'incendie que courent leurs forêts suite au changement climatique.

Bruxelles, le 27 février 2019

Le Conseil d'Administration,

Marc MEURANT  
Président du Conseil d'Administration

Paul de LHONEUX  
Président du Comité de Direction

Jean-François de le COURT  
Vice-Président du Conseil d'Administration

Patrick DAVID, Elie DEBLIRE, Yves de le COURT,  
Paul GOBIET, Alain JAMAR de BOLSEE  
Administrateurs

Michel TERLINDEN  
Directeur

